

BARÈME VENTE

HONORAIRES TTC POUR VENTE D'IMMEUBLE D	'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL
jusqu'à 50 999€	10%
de 51 000€ à 99 999€	8%
de 100 000€ à 149 999€	7,5%
de 150 000€ à 199 999€	7%
de 200 000€ à 249 999€	6,5%
au-delà de 250 000€	6%
Un minimum forfaitaire de 1525€ TTC sera perçu pour	toutes transactions inférieures ou égales à 15000€
HONORAIRES TTC POUR VENTE D'IMMEUBLES	COMMERCIAUX ET LOCAUX INDUSTRIELS
Immeubles commerciaux et locaux industriels	8%
Terrains	10%
Lotissements	8%
Fonds de commerce	7,5%
Cession de bail commercial	7,5%
Parcelles de terre	7,5%
Morcellement de propriétés	8%
Les honoraires ci-contre sont calculés sur le montant de l que la transaction est définitiv	a vente. Ils sont dus dès l'accord des parties et payables dè e et constatée par un écrit.
Avis de valeur forfaitaire par immeuble	180€ TTC



BARÈME LOCATION

HONORAIRES DE LOCATION HABITATION VIDE ET MEUBLÉE

Baux soumis à la loi du 6 juillet 1989

Les biens en location sont situés en zone non tendue

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE		
Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8€ TTC/m²	
Honoraires d'état des lieux	3€ TTC/m²	
Le total ne pouvant excéder un mois	de loyer charges comprises	
HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE		
Honoraires d'entremise et de négociation	50€ TTC	
Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8€ TTC/m²	
Honoraires d'état des lieux	3€ TTC/m²	
HONORAIRES DE C	GESTION	
Honoraires de gestion courante	7,80% TTC des sommes encaissées.	

TVA à 20 %. Barème établi le 1er Septembre 2017